



Regroupement Pédagogique Intercommunal Bouxwiller - Durmenach - Roppentzwiller - Werentzhouse



Ecole élémentaire de Bouxwiller - 03 89 40 38 56

Ecole maternelle de Durmenach - 03 89 07 99 73

Ecole élémentaire de Werentzhouse- 03 89 40 37 92

Courriel : ecole.elementaire.durmenach@wanadoo.fr

ce.0680393H@ac-strasbourg.fr

Adresse postale : 4,place du foyer 68480 DURMENACH



NOTE DE RENTREE - 2023 / 2024

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les informations concernant le fonctionnement de notre école pour l'année scolaire à venir.

Calendrier scolaire

Le départ en vacances a lieu à l'issue des journées indiquées. La reprise des cours a lieu au matin du jour indiqué.

Rentrée des élèves : lundi 4 septembre 2023

Toussaint : du samedi 21 octobre 2023 au lundi 06 novembre 2023

Noël : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 08 janvier 2024

Hiver : du samedi 24 février 2024 au lundi 11 mars 2024

Printemps : du samedi 20 avril 2024 au lundi 06 mai 2024

Été : à partir du samedi 06 juillet 2024

Les classes vaqueront vendredi 10 mai 2024 (pont de l'Ascension).

Rappel des horaires des classes

MATIN		
BOUXWILLER	8H20	11H35
WERENTZHOUSE	8H30	11H45
DURMENACH	8H35	11H50

APRES MIDI		
BOUXWILLER	13H30	16H15
WERENTZHOUSE	13H35	16H20
DURMENACH	13H40	16H25

Equipe enseignante

PS/ MS : Mme Marie PARMENTIER (Mme Sophie WALTHER le vendredi)

ATSEM : Mme Evelyne MULLER

PS/ GS : Mme Christine GAMBS

ATSEM : Mme Laetitia METZGER

CP/CM1 : Mme Gwenaël STEHLIN

CE1/CE2/CM1 : Mme Elodie BAUER-BRAND

CE2/CM1/CM2 : Mme Coralie COURTALON

Surveillance et reprise des élèves à la sortie des cours

Pour les classes élémentaires : la surveillance des enseignants démarre toujours 10 minutes avant le début des cours. Si vos enfants viennent seuls à l'arrêt de bus ou à l'école, ne les envoyez pas trop tôt pour éviter tous les problèmes liés au désœuvrement...

Attention : l'entrée et la sortie des élèves de Werentzhouse se fera uniquement au niveau du portail à côté de l'abri bus. La porte vitrée à l'arrière du bâtiment sera fermée à clé.

Pour les classes maternelles :

- le matin : accueil dans la classe, 10 minutes avant l'heure des cours et jusqu'à 8h50.

- l'après-midi : accueil dans la classe de la maternelle 10 minutes avant les cours de 13h30 à 13h40.

L'espace après la barrière électrique est réservé au passage du car scolaire et aux piétons. Si vous venez en voiture, merci de laisser votre véhicule sur le parking du foyer. Même si le portail électrique est ouvert, ne le franchissez pas en voiture pour utiliser le parking, il est réservé au personnel de l'école et aux agents d'entretien.

Attention : les enfants « piétons » seront repris à la maternelle toujours cinq minutes avant la sortie générale : à 11h45 et 16h20. Ils seront, dès lors, sous votre responsabilité.

Pendant l'accueil, les communications d'informations aux enseignants ou aux Atsems doivent être limitées à ce qui est urgent pour la bonne marche du service. Si vous avez un problème plus important à exposer, merci de convenir d'un rendez-vous avec l'enseignant concerné.

Si un problème particulier se pose concernant la reprise d'un élève à la fin des cours, pensez à faire un petit mot écrit pour les enseignants et les Atsems. Ceux-ci sont souvent très sollicités pendant la période de l'accueil et un oubli est vite arrivé...

Retard : Vous devez accompagner votre enfant jusqu'à sa classe. Veillez à être à l'heure lors des sorties de classe (surtout en APC comme il n'y a pas de service de bus). En maternelle, comme votre enfant doit être remis en mains propres, un papier de retard devra être signé avec l'enseignant.

Absences des enfants

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est obligatoire et ce, dès la maternelle en Petite Section.

En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie, merci d'appeler l'école, le matin même, en indiquant si possible la durée probable de cette absence, ce qui permettra aux enseignants des classes élémentaires de s'organiser pour vous faire parvenir le travail fait en classe. Il faudra, ensuite, compléter le billet d'absence en double exemplaire dans le cahier de liaison (fiche jointe) dès le retour de votre enfant pour la régularisation de l'absence. Sauf maladie contagieuse, il n'est pas nécessaire de ramener systématiquement un certificat médical (voir ci-dessous).

Pour l'école maternelle, il faudra demander le cahier de liaison à l'enseignante afin de remplir les billets d'absence.

A partir de quatre demi-journées d'absences non justifiées, la procédure adéquate sera engagée auprès des autorités compétentes.

Pour les familles qui partent en congés en dehors des périodes de vacances scolaires, nous vous rappelons que l'école n'assure pas le rattrapage des cours. Les parents concernés prendront leurs responsabilités.

Les motifs d'absence acceptés par l'Education Nationale sont les suivants :

- la maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux),
- une réunion solennelle de famille ou un événement familial particulier,
- un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports,
- l'absence temporaire des parents lorsque l'enfant les suit.

Assurance et autres formulaires

Vous voudrez bien rapporter à l'école le certificat d'assurance fourni par votre compagnie en vérifiant que votre enfant bénéficie d'une assurance personnelle « Individuelle Accident », et non pas d'une simple assurance responsabilité civile. Cette assurance n'est pas obligatoire pour la classe mais elle le devient, dès lors que votre enfant participe à une sortie ou à une activité dépassant les horaires scolaires habituels.

D'autres formulaires sont joints à cette note de rentrée et doivent être complétés et ramenés dès que possible à l'école :

- la fiche d'urgence
- l'autorisation parentale concernant les photographies/productions d'écrits
- les autorisations de sortie du bus pour la maternelle
- la fiche d'inscription à l'enseignement religieux pour le CP

Le cahier de liaison : C'est un moyen pratique de liaison entre l'école et la famille. Consultez-le quotidiennement et signez chaque information collée, même si cela ne vous concerne pas directement. Vous pouvez l'utiliser pour communiquer avec l'école. Il sert également à consigner les absences des élèves.

Participation à la vie de l'école

Réunions d'informations destinées aux parents :

Vous pourrez prendre un premier contact avec les enseignants lors des réunions d'informations générales. Elles vous permettront de mieux comprendre les activités en classe. Il est vivement recommandé de participer à cette rencontre où un grand nombre d'informations concernant la vie de la classe et de l'école sera donné.

Classe	Date et heure
PS/MS/GS Durmenach	Vendredi 08 septembre à 18h30
CP/CM1 Bouxwiller	Mardi 19 septembre à 18h30
CE1/CE2/CM1 et CE2/CM1/CM2 Werentzhouse	Mardi 19 septembre à 18h30

Ces rencontres concernent uniquement un seul parent par enfant, pas les élèves.

Elections des représentants au conseil d'école

Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le **vendredi 13 octobre 2023**. Si vous êtes candidat(e)s, vous pouvez vous faire connaître auprès de la directrice. Elections de 5 titulaires et 5 suppléants : les listes doivent donc comporter 10 noms au maximum.

Une réunion d'informations se tiendra à la maternelle de Durmenach vendredi 15 septembre à 19h.

Rencontres individuelles avec les enseignants ou la directrice

Il est toujours préférable de prendre rendez-vous afin que nous puissions répondre au mieux à vos demandes. Dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'école, nous vous demandons d'éviter les rendez-vous non programmés, notamment à l'accueil et/ou sorties de classe.

La directrice peut vous recevoir **UNIQUEMENT** sur rendez-vous, de préférence le vendredi.

Sport/ Piscine

Les élèves de l'école bénéficieront de 2 créneaux d'enseignement de la natation durant l'année scolaire à la piscine de Ferrette :

Les classes de CE1/CE2/CM1 et CE2/CM1/CM2: du 18 septembre au 18 décembre 2023 : le lundi de 14h30 à 15h20.

Les classes de CE2/CM1/CM2 et CP/CM1: du 4 avril au 27 juin 2024 : le jeudi de 10h30 à 11h20.

Si vous souhaitez accompagner à la piscine, merci de vous signaler aux enseignants au plus vite. Il vous faudra remplir une demande d'agrément et participer au stage de formation.

Sans votre participation (aide à l'enseignement ou encadrement), ces séances ne pourront pas s'effectuer.

Les sessions de formation sont prévues à Ferrette le jeudi 14 septembre ou à Tagolsheim le vendredi 15 septembre de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Sécurité- Règlement intérieur- Hygiène-Collation- Certificats médicaux

Sécurité des écoles

En raison du Plan Vigipirate, les écoles seront fermées après la période de l'accueil. Si vous avez besoin de prendre votre enfant à un autre moment que la sortie habituelle, annoncez-vous en **appelant le numéro de l'école affiché à l'extérieur et utilisez les sonnettes mises à disposition sur chaque site**. Les sacs peuvent être contrôlés à l'entrée des établissements. Merci d'éviter les attroupements devant les écoles. D'autres informations vous seront données lors des réunions de rentrée.

Au vu des recommandations institutionnelles, des exercices de mise en sécurité des enfants auront lieu tout au long de l'année.

Règlement intérieur

Vous trouverez le règlement intérieur de l'école, complément du règlement départemental, sur les sites communaux et affichés sur sites. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le respecter. Ce règlement sera voté lors du 1^{er} conseil d'école.

Hygiène

Les enfants doivent arriver à l'école dans une tenue propre et adaptée ; et reposés.

Aucune école n'est à l'abri des poux...Surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant. **Rappel** : les poux ne sont pas une cause d'éviction scolaire. L'enfant atteint est accueilli à l'école normalement dès lors qu'il a été traité contre ces parasites.

Prises alimentaires à l'école : collation

Depuis plusieurs années, l'école suit les directives de la circulaire académique (12 avril 2013) qui interdit les goûters à l'école. Seules sont encore autorisées :

- les prises alimentaires en tout début de matinée pour les enfants qui n'auraient pas pris de petit déjeuner avant de venir à l'école (Cette collation ne peut donc se faire que durant le temps d'accueil à la maternelle, ou durant les 10 minutes de surveillance avant la classe du matin pour les enfants des autres cours).
- les prises alimentaires exceptionnelles pour des événements festifs comme la St-Nicolas, carnaval ou les goûters d'anniversaire.
- les prises alimentaires liées à un problème médical pour les enfants qui ont un PAI (Projet d'accueil individualisé), celui-ci étant construit avec le médecin traitant.
- Les élèves peuvent bien sûr apporter de la boisson (pas de les boissons sucrées) et l'école maternelle distribue boissons et tisanes, en fonction de la saison.

Certificats médicaux

Le certificat médical reste nécessaire dans un certain nombre de cas :

- dispense de longue durée concernant l'éducation physique et sportive
- retour de maladie pour les maladies très contagieuses prévues par arrêté ministériel : coqueluche, diphtérie, méningite à méningocoque, poliomyélite, rougeole, oreillons, rubéole, infections à streptocoques hémolytiques du groupe A, fièvres typhoïdes et paratyphoïdes, teigne, tuberculose respiratoire, pédiculose, dysenterie amibienne ou bacillaire, gale, syndrome grippal épidémique, hépatite A, impétigo (et autres pyodermites), varicelle.

Divers

Organisation de l'aide pédagogique complémentaire

L'aide pédagogique spécifique aux élèves en difficulté fonctionnera à partir de la première semaine pour certaines classes. Les horaires vous seront communiqués durant la semaine.

Si votre enfant est concerné, vous recevrez préalablement une autorisation à compléter. Il vous appartiendra de décider si vous acceptez ou non l'aide proposée. L'autorisation vous indiquera pour quelle période l'aide est proposée. **Attention, il n'y a pas de transport scolaire spécifique (ni RPI, ni périscolaire) et il vous appartiendra de rechercher/d'emmener l'élève à son école à la fin/début de la séance.**

Enseignement religieux :

Une heure d'enseignement religieux catholique est assurée pendant le temps scolaire. Une autorisation ou une dispense est à remplir auprès de la directrice.

Les manifestations de l'école

Stand de pâtisserie aux foires de Durmenach le 17 septembre 2023 et 19 mai 2024

Problèmes particuliers

Questions concernant le fonctionnement des classes ou la pédagogie : les enseignants

Problèmes administratifs, certificats divers ... : le directeur

Problèmes concernant les transports : le SIAS (secrétariat à la mairie de Roppentzwiller)

Cotisations aux coopératives scolaires et participation des familles

Cette participation volontaire permettra notamment l'affiliation et la participation à l'OCCE (coopérative scolaire), au financement du matériel, des sorties scolaires, du bus.

La cotisation s'élève à 10€.

A verser de préférence par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire dans les prochains jours. Merci d'avance.

Matériel scolaire :

Les élèves d'élémentaire doivent toujours être en possession du petit matériel (colle, stylos, règle...). Les livres confiés à l'élève par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de veiller au soin porté par votre enfant.

Tout livre détérioré ou perdu vous sera facturé.

Périscolaire

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant du périscolaire, merci de prendre contact directement avec l'Accueil de Loisirs de Waldighoffen « Cap sur l'Il », ou auprès de celui de Fislis.

DURMENACH à midi	WERENTZHOUSE et BOUXWILLER à midi
<i>Accueil de Loisirs « Cap sur l'Il »</i> 6 rue des écoles 68640 Waldighoffen Tél : 06 32 68 18 27 / 03 67 68 60 50 Mail : waldighoffen.peri@cc-sundgau.fr Directrice : Mme Laetitia Missio	<i>Accueil de Loisirs de Fislis</i> 57 rue de l'église 68480 Fislis Tél : 06 45 12 04 43 Mail : fislis.peri@cc-sundgau.fr Directrice : Mme Amanda Grosguth

Tous les élèves du RPI sont accueillis sur le site de Waldighoffen fin d'après-midi.

Toute l'équipe pédagogique vous souhaite une bonne rentrée.

Signature des parents :